

Énergie

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je tiens à être juste, mais je voudrais tout de même faire remarquer au député deux choses: premièrement, ses chiffres sont inexacts. La quantité de pétrole que nous avons importée est très inférieure à celle que nous avons exportée. Nous importions de 750,000 à 800,000 barils par jour et nous en exportions de 1.2 à 1.5 million de barils, c'est-à-dire presque le double.

M. Woolliams: Cela dépend de l'année que l'on considère.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Prenons la moyenne de toutes les années; on obtient le même résultat. Deuxièmement, en rendant toute la région à l'Est de la vallée de l'Ottawa dépendante des importations de pétrole, nous l'avons placée dans une position vulnérable et les habitants des provinces atlantiques paient aujourd'hui les pots cassés. Incidemment, je me suis rendu à Ottawa avec l'association des producteurs de pétrole indépendants pour prier le gouvernement d'alors d'étendre le pipe-line vers l'Est; de cette manière notre pétrole serait resté au Canada et nous aurions pu pourvoir à nos besoins le jour où nous n'aurions plus été en mesure d'importer du pétrole à un prix raisonnable.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, enfin quelqu'un a admis, à part le gouvernement fédéral, qu'il y a une crise de l'énergie au Canada. L'époque de l'énergie à bon marché est révolue. La Chambre, je dirai tout le pays, a une dette de gratitude envers le député de Don Valley (M. Gillies). Il est regrettable, cependant, que son trait de génie ne se soit pas poursuivi jusqu'à la deuxième moitié de sa motion où il a présenté des solutions possibles au problème.

La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, constitue une nouvelle tentative de la part de l'opposition pour venir à la rescousse d'un gouvernement provincial qui n'a pas été capable de gérer ses propres affaires. Elle voudrait nous faire croire que la hausse astronomique des prix de l'énergie les a complètement pris par surprise, alors qu'il en est question depuis au moins deux ans et demi.

Comme on l'a dit plus tôt, la production de l'énergie électrique relève de la compétence des gouvernements provinciaux. Ce sont les gouvernements provinciaux qui ont décidé d'utiliser le pétrole pour produire de l'électricité. La sécurité d'approvisionnement était moins importante que la modicité du prix lorsqu'on a décidé de faire appel aux importations plutôt qu'au pétrole brut de l'Ouest canadien.

Bien qu'il ait été impossible de prévoir la hausse de prix spectaculaire qui a découlé des décisions des pays membres de l'OPEP, cette possibilité a toujours existé et l'on aurait donc dû s'y préparer. Les provinces de l'Atlantique paient maintenant pour avoir choisi la mauvaise option à longue échéance. Si les députés d'en face considèrent qu'exposer un état de fait, c'est être insensible, c'est qu'ils sont hypersensibles. Le système de libre entreprise qu'ils nous exhortent à ne pas détruire récompense ceux qui prennent la bonne décision et pénalisent ceux qui ont tort. Celui qui perd de l'argent à la bourse ne s'attend certes pas à être renfloué par quelqu'un d'autre.

On demande au gouvernement fédéral de tirer de l'impasse les provinces de l'Atlantique. L'opposition refuse d'admettre, cependant, que le gouvernement a fait un certain nombre de choses depuis vingt ans pour fournir à cette région une source stable et abordable d'énergie électrique.

Il a notamment consenti des prêts aux termes de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, d'un montant total de 225 millions de dollars,

des subventions de plus de 3 millions pour l'étude d'un projet d'énergie marémotrice, un prêt de 350 millions pour la centrale nucléaire de Point Lepreau, une subvention de 4 millions pour l'interconnexion entre les réseaux d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et, enfin, un prêt et une subvention d'un montant total de 27 millions de dollars pour l'interconnexion entre les réseaux de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. De même, le gouvernement fédéral a versé 120 millions de dollars en paiements d'indemnisation à l'importation de pétrole pour la production de l'électricité. L'aide financière totale s'élève à plus de 1.2 milliard de dollars.

Dans un nouvel effort pour stabiliser le prix de l'électricité, le gouvernement fédéral presse les provinces Maritimes depuis 1972 de collaborer à un réseau inter-provincial, et il a offert des fonds pour appuyer la mise sur pied de ce réseau. Pétro-Canada, autre création d'initiative fédérale, entend consacrer 25 millions de dollars ou 25 p. 100 de son budget d'exploration des cinq prochaines années à la prospection de pétrole et de gaz sur la côte est. Tant que l'on n'aura pas découvert et exploité d'importantes réserves, toutefois, les provinces maritimes, et surtout la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, devront compter sur les sources d'énergie actuelles. Il faudra plusieurs années avant de pouvoir compter sur d'autres sources.

Considérant l'abondance des ressources houillères de la Nouvelle-Écosse, il semblerait logique d'y recourir dans une plus large mesure pour la production de l'électricité pour être en mesure d'au moins compter sur le pétrole. Cela n'est cependant pas une solution immédiate. Il se pose des problèmes de transport, car il faudrait un acheminement maritime plutôt que ferroviaire, et une modernisation des installations portuaires. D'autre part, les transformations nécessitées par le passage à la combustion au charbon vont exiger du temps et de l'argent. Il faut également tenir compte des problèmes de pollution, car le charbon a une teneur en soufre plus élevée que le mazout. On peut raisonnablement supposer que le retour au charbon n'allégerait pas les problèmes actuels avant trois à cinq ans. Avec la montée constante des cours mondiaux du pétrole, le charbon va paraître de plus en plus intéressant. Son prix est actuellement lié à celui du pétrole, mais il n'y a pas de raison qu'il en soit toujours ainsi.

C'est donc l'énergie nucléaire qui permettra de satisfaire les besoins futurs des Maritimes, mais un réacteur ne se construit pas du jour au lendemain. Il faut donc de toute évidence une bonne planification à long terme. La Nova Scotia Light and Power avait passé avec Imperial Oil Limited un marché lui garantissant, entre le 1^{er} janvier 1970 et le 31 décembre de cette année, le combustible à \$1.75 le baril, ce qui est un prix vraiment imbattable à notre époque. La province n'a sûrement pas attendu 1976 pour comprendre que ce marché la plaçait dans une situation tout à fait privilégiée.

Lorsqu'il est devenu flagrant que les prix pétroliers étaient à la hausse, il aurait fallu agir immédiatement pour éviter aux habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard de se trouver dans la situation actuelle. Comme l'a démontré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), le prix de l'électricité est demeuré inchangé de 1958 à 1974 en Nouvelle-Écosse, alors que ceux de tous les autres biens et services continuaient de monter. Pendant cette période, la province devait examiner de nouvelles sources d'énergie possibles, surtout après l'augmentation du prix du pétrole des pays de l'OPEP en octobre 1973.